



REVUE DE PRESSE*

DU VENDREDI 22 MARS 2024

* Tous les articles sont issus du journal Le Progrès sauf lorsque le nom d'un journal ou d'une revue est indiqué expressément

Dimanche 17 mars 2024

Actu Lyon | 21



Un édifice souterrain gigantesque, sous les pentes de la Croix-Rousse. Photo Archives le Progrès

Histoire locale

Lyon

Qui a construit les mystérieuses Arêtes de poisson ?

Chaque dimanche, Le Progrès se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, l'histoire des souterrains lyonnais.

Durant l'Antiquité, un groupe de personnes a construit un édifice souterrain gigantesque, sous les pentes de la Croix-Rousse, entre la rue Magneval et les rives du Rhône.

Ce souterrain est composé de deux galeries principales, appelées colonnes vertébrales supérieure et inférieure, et de 32 galeries latérales qui coupent perpendiculairement la colonne vertébrale supérieure.

Le sanctuaire fédéral des Trois Gaules construit sur la même colline

Le réseau ressemble à des arêtes de poisson. La colonne vertébrale inférieure, elle, ne comporte aucune arête. Seize puits relient les deux colonnes vertébrales à la surface. Ces puits se si-

tuent à l'intersection de la colonne vertébrale avec les arêtes.

La maçonnerie de l'ensemble de l'édifice est en calcaire beigeâtre. « Cette pierre, qui n'est pas connue à Lyon, a été recherchée dans les massifs calcaires environnants. Elle paraît provenir des environs du village de La Salle, situé en vallée de Saône, à environ 80 km au nord de Lyon. »

Sur la même colline, à la même époque, est construit le sanctuaire fédéral des Trois Gaules et son autel, et l'amphithéâtre des Trois Gaules. Les pentes de la Croix-Rousse servaient de centre politique et religieux aux Gaulois. Les Romains, quant à eux, ont construit leurs monuments sur la colline de Fourvière.

Deux autels ?

Le 1^{er} août correspondait au culte celtique du dieu Lug, dont l'autel se situait sur la colline de Fourvière avant l'installation de la colonie romaine. Amable Audin suppo-

sait que l'autel avait pu être transféré d'une colline à l'autre lors de la fondation de la ville par Munatius Plancus.

L'autel fédéral des Trois Gaules aurait alors une double fonction : religieuse et politique. À moins qu'il y ait eu deux autels. Dans son ou-

vrage Lyon, *miroir de Rome*, Amable Audin fait une révélation intéressante à propos du sanctuaire : « Le docteur P. Russo, prélevant des « carottes » au cours d'une exploration géologique de la colline, rencontra une accumulation puissante de

6,60 mètres de pierres de taille étrangères à la région ». Serait-il possible que le sanctuaire et les arêtes de poisson soient construits avec la même pierre calcaire des environs du village de La Salle ?

● De notre correspondante **Julie Bordet**

Une origine Celte ?

Et si les Celtes avaient construit les Arêtes de poisson ? Ils étaient en effet, eux-mêmes, des bâtisseurs et ont appris des Romains. Cela pourrait expliquer aussi la différence de pierres entre les édifices romains et les souterrains : ce ne sont pas les mêmes constructeurs.

Les arêtes de poisson comptent 32 galeries latérales et l'on comptait 64 délégués des nations gauloises, selon Tacite. N'y aurait-il pas un lien entre ces deux nombres ?

Une orientation bien choisie

Mais il y a une autre théorie possible... Dans son ouvrage *La province romaine de Gaule lyonnaise*, Yann Le Bohec raconte : « On a vu que les Gaulois, à mi-chemin entre tradition et innovation, ont su adapter des inventions romaines, notamment les théâtres-amphithéâtres et les cryptoportiques ».

Quel édifice aurait pu supporter les arêtes de poisson, s'il s'agit bien d'un cryptoportique ? L'autel fédéral se situait, a priori, face à la colline de Fourvière, entre l'amphithéâtre des Trois Gaules et la montée Saint-Sébastien.

Mais Amable Audin note « que le texte consacré par Strabon au sanctuaire signale qu'il existait deux autels, l'un avec la mention des soixante nations celtiques, l'autre "grand". » On pourrait imaginer que celui des soixante (ou 64) nations celtiques était destiné au dieu Lug et le grand destiné au culte impérial.

L'autel consacré au dieu Lug, le dieu du Soleil levant, pouvait-il être ailleurs que face à l'Est ? Autrement dit sur le versant de la colline situé au-dessus des arêtes de poisson, entre la rue Magneval et la rive du Rhône ? Les souterrains pouvaient alors servir de compensation aux dénivellations de terrain et les arêtes de lieu de stockage.

© 2021 - V1

Rhône

Faut-il avoir peur du grand mé

La métropole de Lyon avance sur la mise en place d'un grand méthaniseur à Pierre-Bénite. À partir des boues des stations d'épuration, celui-ci doit produire du gaz qui allégera la facture énergétique de la collectivité. Il promet aussi la valorisation des matières organiques traitées en station. Mais cet équipement suscite déjà des critiques. Explications.

C'est l'équivalent de 300 bus ou bennes à ordures ménagères ou de 12 800 logements, selon la délibération votée par les élus de la métropole de Lyon le 11 décembre 2023. Capable de produire 77 GWh (gigaWatt heures) de biogaz par an. Opérationnel en 2029 selon les prévisions, il promet d'être le plus grand méthaniseur de France. Son coût est estimé à environ 79 millions d'euros.

Fabriqué à partir des boues d'épuration issues du traitement des eaux usées par les stations de Saint-Fons et Pierre-Bénite, ce biométhane alimentera le réseau de chauffage urbain de communes du secteur ainsi que des équipements publics selon les besoins. La matière organique qui restera - le digestat - pourrait servir d'engrais.

« Pierre-Bénite ne doit plus être la poubelle de l'agglomération lyonnaise »

Thierry Mounib, responsable de l'association **Bien vivre à Pierre-Bénite**

Des boues pas claires

Sur le papier, le projet semble paré des vertus de l'économie circulaire « avec une valorisation des matières, pour fabriquer de l'énergie », comme le décrit Anne Grosperin, vice-présidente de la Métropole chargée de l'eau. Toutefois, des voix s'élèvent déjà pour le critiquer.

Celle de Thierry Mounib, responsable de l'association Bien vivre à Pierre-Bénite, qui a adressé une lettre indignée à la préfète et à des élus. « Pier-

re-Bénite ne doit plus être la poubelle de l'agglomération lyonnaise ». Il fustige : « Malheureusement, les boues résiduelles sont chargées de PFAS (substances chimiques surnommées les polluants éternels, ndr) qui vont être à nouveau répandues et transforment ce projet qui au départ, semblait vertueux, en fausse bonne idée ».

Louis Delon, maraîcher et membre du collectif Ozon l'eau saine, s'inquiète pour sa part de la qualité du digestat potentiellement contaminé par des PFAS, des métaux et d'autres résidus de l'industrie chimique.

Des polluants pas analysés, donc pas trouvés

« Aujourd'hui, 95 % des boues sont incinérées. Si des polluants se trouvent dans les boues, ils traverseront le digestat », indique Laetitia Canonier, ingénieure spécialiste de cette question à la Chambre d'agriculture du Rhône. « Certaines boues de station d'épuration du Grand Lyon ne sont pas compatibles à l'épandage ». À la Feysine, indique un rapport daté de 2016, « les boues contiennent des fortes concentrations en zinc qui n'ont pas permis la valorisation en compostage ». Actuellement, on ne recherche pas autre chose que les métaux lourds et les hydrocarbures. Le reste n'est pas analysé... donc pas trouvé, sauf demande particulière de la police de l'eau (préfecture).

La Métropole défend son méthaniseur

À la Métropole, Anne Grosperin, insiste sur les précautions prises pour ne pas faire du nouveau méthaniseur une nuisance, mais au contraire un moyen de réduire la pollution. « La réglementation ne prévoit rien en termes de suivi des PFAS dans les boues d'épuration. Pour le moment, les stations traitent seulement l'azote, le phosphore et les matières organiques. »

« Pour autant, la Métropole a déjà réalisé des analyses, en 2018, sur vingt-et-une stations, pour rechercher du PFOS. Cette sorte de PFAS s'y trouvait au-dessus de la limite sur une seule station, à la Feys-



La station d'épuration de Saint-Fons. Sur ce site, l'incinérateur sera démantelé. Les boues seront trans système de lavage et de filtrage. Photo L'Europe Vue du Ciel

sine », signale-t-elle. « En 2023, nous avons lancé une nouvelle campagne pour suivre quatre sortes de PFAS à l'entrée et à la sortie des stations. Les analyses sont encore en cours. Nous sommes aussi en train de récolter des données sur les micropolluants »

Des éléments dangereux dans les boues ? « Il y a toujours possibilité de les incinérer »

L'élue précise que le méthaniseur est accompagné par un projet de recherche sur les boues et sur le digestat composté. « Si les boues comportaient des éléments dangereux, il y a toujours la possibilité de les incinérer. D'ailleurs, nous regardons

Le gigawattheure : quelle énergie !

Le gigawattheure (GWh) est une unité d'énergie correspondant à mille millions (1 000 000 000) de watts heure ou un million de kilowattheures (kWh). Pour rappel, le Wh est une unité de mesure d'énergie qui correspond à la quantité produite en une heure par une machine d'un watt. Avec un seul kWh on peut jouer une journée avec une console, avec 4 kWh on peut prendre un bain. Avec les 77 GWh du méthaniseur on pourrait donc jouer 211 millions d'années et prendre un bain quotidien pendant plus de 50 millions d'années... Mais il y a sans doute des milliers de choses plus intéressantes à faire pour occuper ce temps !

aussi à quelle température telle ou telle sorte de PFAS est éliminée [...] Dans tous les cas, la méthanisation s'effectue en circuit fermé. Elle ne va pas augmenter la quantité de boues incinérées et va au contraire diminuer les émissions dans l'atmosphère. À ce sujet, l'incinérateur de Saint-Fons

sera démantelé et le nouvel incinérateur sera équipé d'un système de lavage et de filtrage ».

• Muriel Florin

La préfète (représentant l'État) n'a pas répondu à nos questions adressées le 22 février concernant les analyses sur les boues et leur utilisation.

RÉDACTION

thaniseur ?



portées à Pierre-Bénite, où le nouvel incinérateur sera équipé d'un

Repères ► En chiffres

► **32 400 tonnes** : Plus de 32 000 tonnes de matières sèches sont issues des douze stations d'épuration de la métropole de Lyon, dont 90 % des stations de Pierre-Bénite et Saint-Fons.

► **90 %** : Selon les sources, entre les trois-quarts et 90 % de cette matière part en fumée. Or, il s'agit d'une matière riche en azote, qui pourrait revenir au sol, voire se substituer à des engrais de synthèse. Une très faible proportion est épandue, alors que sur l'ensemble de la France, environ 70 % des boues d'épuration le sont.

► **35 % de la dépense électrique de la Métropole** : Les stations d'épuration (collecte et traitement des eaux usées) représentent une part importante des dépenses d'énergie de la Métropole. 35 % de l'électricité et 16 % du gaz.

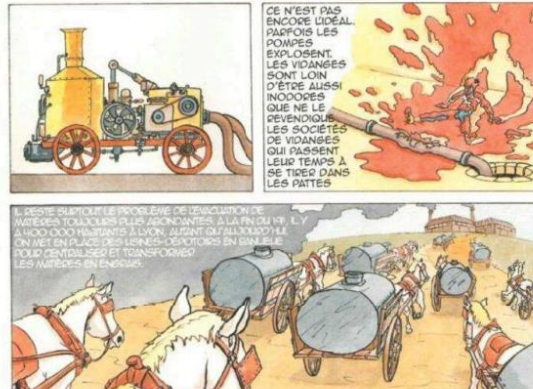
► **1^{er} juillet 2021** : c'est la date à laquelle devait paraître un décret modifiant les seuils d'innocuité des boues issues des stations d'épuration. Outre ce décret, la directive européenne sur les boues d'épuration doit être révisée.



Une station d'épuration dans l'Ain. Photo F. Python

Quand le merdoduc nourrissait les terres agricoles près de Lyon

L'ÉGOUT DES IMMEUBLES DU CENTRE-VILLE, RETOUR À LA CASE DÉPART. ON DÉCIDE DE GARDER L'ANCIEN SYSTÈME MAIS DE L'AMÉLIORER : VIDANGES RAPIDES PAR ASPIRATION ET TONNEAUX ÉTANCHES.



Extrait de la Bande dessinée, *Le Merdoduc*, édité par Les rues de Lyon.

Planche publiée avec l'aimable autorisation des auteurs, Sandrine Boucher et Ugo Panico

Chaque adulte produit un litre d'urine et environ 200 grammes d'excréments chaque jour. Tout cela ne disparaît pas dans la nature. Ces déjections humaines passent dans des tuyaux et atterrissent dans les stations d'épuration. À Pierre-Bénite, elles constituent environ la moitié du volume traité chaque jour. Chargées d'azote, ces matières pourraient pourtant nourrir les terres. Elles l'ont fait, à une autre époque.

Victor Hugo défend « l'or fumier »

À la fin du XVIII^e siècle, à Lyon, un certain Jean-Étienne Laboré a en effet eu l'idée de se servir des vidanges de fosses septiques comme engrais, dans sa ferme de la Buire. D'autres agriculteurs suivent son exemple. Ils vont en ville pour vidanger les fosses et récupérer le contenu comme engrais. Le système fonctionne et lorsque le tout-à-l'égout commence à s'implanter, on le critique.

Même Victor Hugo prend sa plume contre lui pour défendre « l'or fumier ». « Ces fétides écoulements de fange souterraine, savez-vous ce que c'est ? C'est du foin parfumé. C'est du blé doré, c'est du pain sur votre table », gronde l'écrivain.

Un premier tuyau entre le pont Gallieni et Gerland la Mouchette

Tant et si bien qu'à Lyon, le maire Jacques-Louis Hénon, fait fermer les branchements du centre-ville. On revient alors aux vidanges par aspiration. Mais encore faut-il évacuer la matière... C'est dans des voitures tirées par des chevaux qu'elle transite vers des usines dépotoirs qui ont fleuri en banlieue et qui la transforment en engrais. Jusqu'à ce qu'en 1880, le directeur de la compagnie départementale des vidanges et engrais construisent un premier tuyau, entre le pont Gallieni et l'une de ces usines, à Gerland. Il sera bientôt prolongé jusqu'à la rue Sébastien-Gryphe, où sont rassemblées les vidan-

ges de la ville.

De Gerland, d'autres tuyaux en fonte sont posés pour charrier la matière fécale sur les terres de Vénissieux, Saint-Priest, Heyrieux... Une autre branche la transporte vers Rillieux. Ainsi, le système perdure jusqu'au début du XX^e siècle. En 1919, le conseil municipal lyonnais valide le tout-à-l'égout. Les fosses sont interdites en 1961. C'est seulement en 1972 que la station de Pierre-Bénite, que les égouts ne se déversent plus dans le Rhône et la Saône.

Quant au promoteur du merdoduc, Pierre-Émile Burelle, il se reconvertisse dans la fabrication et la location de bacs à ordures ménagères. Et c'est une autre histoire qui est en germe, celle de l'empire Plastic Omnium, que fondera son petit-fils à Lyon.

• M. F.

Source : le merdoduc, bande dessinée éditée par Les rues de Lyon en novembre 2015. Scénario Sandrine Boucher, dessin Ugo Panico. epiceriese-quentielle.com

Métropole de Lyon

« Il n’y aura plus de publicité pour les énergies fossiles dans les TCL »

Didier Quillot, président de Cityz Media (ex-Clear Channel) a confirmé, vendredi, le renouvellement du partenariat avec Sytral Mobilités et la Métropole de Lyon, pour les emplacements publicitaires dans le métro, les bus et trams. Ce contrat a la particularité de s'appuyer sur une charte éthique, plus éco-responsable.

Le contrat qui liait Cityz Media (ex-Clear Channel) à Sytral Mobilités pour les emplacements publicitaires dans le métro, les bus et tramways lyonnais touchait à sa fin. Il vient d'être renouvelé pour sept ans. Présent à Lyon vendredi, Didier Quillot, président de Cityz Media, est revenu sur les contours d'un partenariat avec Sytral Mobilités et la Métropole verte de Lyon, qu'il qualifie « d'historique ».

Pour l'entreprise, « c'est le

plus gros contrat de Cityz Media dans la région Grand Est. Il va faire 75 millions d'euros de chiffre d'affaires sur sa durée », ajoute le dirigeant. « Dans notre modèle, on paie une redevance au concédant, qui est ici le Sytral. Elle est de 35 millions d'euros sur sept ans. Cela veut dire que l'on permet au Sytral d'investir ».

Une large part faite aux annonceurs locaux

Ce partenariat a une particularité, qu'expliquent Fabrice Roman, directeur de Territoire et Stéphane Vauquelin, directeur du développement régional de Cityz Media : « Il s'appuie sur une notion de charte éthique », validée par un comité éthique et qui a un cap : proposer une stratégie environnementale en matière de communication. Ce qui inclut « de repenser l'offre commerciale », avec une large part



Didier Quillot, président de Cityz Media, dont le contrat a été reconduit par Sytral Mobilités pour la gestion des emplacements publicitaires sur le réseau TCL. Photo Cityz Media

faite aux annonceurs locaux ou de proximité, culturels, touristiques... « Il y a une dimension servicielle très importante dans le contrat »,

complète Didier Quillot, évoquant une attention portée à la nature des messages diffusés sur le réseau de transports en commun. « Il n'y aura par

exemple pas de publicité ou de promotion des énergies fossiles ».

Fini le numérique dans le métro

Pour l'usager du métro, le changement sera visible dès le 1^{er} avril, date d'effet du contrat. Les pubs numériques s'effaceront, pour laisser place à des affiches 100 % papier recyclé, sans solvants. « Après extinction, le matériel numérique sera démonté, revalorisé dans d'autres villes », indiquent les représentants de Cityz, notant, à propos de ce contrat qualifié de première : « Il y a eu ici un travail collégial avec la Métropole pour co-construire ».

• Valérie Bruno

Cityz Média (Boulogne-Billancourt). Salariés : près de 800 (dont 50 au siège Grand Est de Chassieu). Chiffre d'affaires 2023 : 265 millions d'euros.

Lyon

Projet du TEOL : habitants et associations redoutent des impacts sur la biodiversité

Le projet du Tramway express de l'Ouest Lyonnais (TEOL) pour lequel une concertation préalable a pris fin en février dernier suppose un tracé, qui déboucherait soit quai des Étroits (Lyon 5e) soit quai Jean-Jacques-Rousseau (La Mulatière) et un ouvrage qui serait creusé à flanc de Balme, ce qui inquiète les habitants, mais aussi certaines associations.

Piloté par Sytral Mobilités, le projet du Tramway express Lyonnais (TEOL) a pour ambition de relier Tassin-la-Demi-Lune à la Presqu'île via la colline du 5^e arrondissement à l'horizon 2032. Tracé, prolongement, matériel, ingénierie, rapidité, faisabilité, pollution sonore ou visuelle, engouement, rejet... Pas un élément, semble-t-il qui n'ait été écarté de débats lancés lors de la concertation préalable, « première étape d'information et de dialogue sur le projet » qui a pris fin le 5 février.

On craint des impacts sur le paysage

Mais il en est un ou même deux qui, hormis les échanges toujours très vifs lancés par les partisans de l'alternative métro, sont souvent revenus dans les remarques. L'environnement et la biodiversité.

Parti des terres tassilunoises, le tracé plonge en effet sous terre lorsqu'il atteint le 5^e arrondissement, pour ressortir à l'air libre, à flanc de colline côté Saône. Ce tunnel doit déboucher soit à hauteur du quai des Étroits, pour rejoindre le cours Suchet, soit via le quai Jean-Jacques-Rousseau pour se diriger vers la rue Montrochet. Quelle que soit la variante choisie, certains redoutent un impact sur le paysage.

Président de l'association au niveau départemental, Denis Verchère a ainsi rédigé au nom de la Ligue de protection des oiseaux une longue contribution. Un écrit dans lequel il souligne « la sensibilité du site de la Balme du quai Jean-Jacques-Rousseau, là où le tunnel viendrait être creusé ». Le dossier dit-il, présente les lieux comme « une zone de friche », alors qu'il s'agit d'un espace boisé classé. On y retrouve « un cortège d'espèces protégées liées à la présence



L'une des variantes proposées lors de la concertation préalable envisage un tunnel qui déboucherait quai Jean-Jacques-Rousseau pour se diriger vers la rue Montrochet. Photo Richard Mouillaud

« On entend les cailloux tomber le soir »

Clarisse et Lætitia habitent « un petit paradis ». En bord de Saône le long du quai des Étroits leurs immeubles respectifs tournent le dos à la colline et sont séparés l'un de l'autre par un large espace libre de toute construction. C'est ici qu'un beau jour, on leur dit que le tracé du futur tramway pourrait déboucher « à flanc de Balme » avant de traverser la Saône via une passerelle en direction du cours Suchet. « Vous imaginez, interroge Clarisse, qui habite au 3^e étage, l'ouvrage passera au ras des habitations ». Lætitia redoute le bruit, l'impact sur la vue et sur l'absence d'intimité. « C'est perturbant », dit-elle. Des deux scénarios envisagés, celui du quai des Étroits



Leurs immeubles respectifs tournent le dos à la colline et sont séparés par un large espace libre. Photo Aline Duret

semble être le moins plébiscité. Il n'empêche. Les habitants du quartier restent vigilants et pointent du doigt la fragilité de la colline. Et d'évoquer du côté des plus anciens, des effondrements

« On entend des cailloux tomber le soir » précise Clarisse, mais nous, « on a sécurisé notre zone ».

« Nous avons des experts »

Pour elles, les travaux projetés risquent de fragiliser davantage la colline où se trouvent de nombreuses sources et où chauve-souris, oiseaux, écureuils et crapauds ont élu domicile.

Interrogés à l'occasion d'ateliers organisés sur le projet, les techniciens de Sytral Mobilités assurent que des sondages qui sont réalisés autour du projet continuent. « Nous avons des experts, on travaille avec le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et avec le maximum de spécialistes ».

de l'eau. »

Une campagne d'inventaire écologique est en cours

Et d'évoquer des « visiteurs » qui auraient manifesté leur présence sur ce petit territoire pentu, comme le blaireau, la sittelle torchepot, le milan noir ou encore la chouette hulotte.

Parmi les « quelques éléments qui demanderaient à être étudiés en détail », il parle

des « risques de dérangements permanents et temporaires de la faune » liés au passage des rames, et à l'éclairage ou des « risques de percussion d'individus » avec les pylônes et autres câbles que supposent les futures installations. « On n'est pas opposé par principe, on cherche toujours à comprendre, avance le président, on va surveiller ce projet ».

Ce thème figure dans les « points d'attention pour les prochaines étapes du projet »

peut-on lire dans le dossier de concertation présenté par Sytral Mobilités. Au chapitre « milieu naturel » et en attendant sans doute, une prochaine étude d'impact, il est mentionné une campagne d'inventaire écologique en 2023 et 2024. « Elle permettra d'identifier, ou de vérifier l'absence d'enjeu spécifique sur l'écosystème et la biodiversité ». Le débat n'est pas terminé.

● Aline Duret

BRGM-VI

Rhône

Le département a vécu un des hivers les plus chauds de son histoire

La France a connu son troisième hiver le plus chaud depuis 1950. Le Rhône ne fait pas exception. Par exemple, il n'a pas gelé une seule fois en février, ce qui a eu pour conséquence une absence totale de gel. Un phénomène qualifié « d'exceptionnel » par les météorologistes.

De décembre à février, les températures moyennes ont toujours été supérieures aux normales de saisons dans le Rhône, malgré quelques épisodes de grand froid. Du 8 au 13 janvier, le mercure est difficilement monté au-dessus de 0 °C et les habitants des monts du Lyonnais ont même eu le droit à quelques centimètres de neige. Alors oui on a claqué des dents, mais cet épisode glacial a été rapidement suivi par plusieurs jours de forte température avec un pic à 17 °C. D'après MétéoNews, les périodes de basses températures en hiver se feraient plus rares et sont désormais contrebalancées par des vagues de douceur.

Tout le mois de février au-dessus de 0 °C

Février a été un mois particulièrement doux dans le Rhône avec des températures de 4 à 5 °C au-dessus des normales



Au mois de février la température n'est jamais descendue en dessous de zéro. Photo d'archives Richard Mouillaud.

de saisons dont un pic à 18,1 °C. Mais plus que les températures maximales, ce sont les températures minimales qui sont en hausse avec une moyenne de 5,4 °C. Un record enregistré par la station Météo-France de Bron. Jamais le mercure n'est descendu en dessous de 0,6 °C sur l'ensemble du mois, ce qui

a notamment eu pour conséquence une absence totale de gel. Un « phénomène exceptionnel », d'après la MétéoNews.

Une situation qui n'était pas arrivée depuis 1990 : l'année au mois de février le plus chaud depuis 1950 avec une température moyenne de

9,9 °C. Février 2024, atteint, lui, les 8,9 °C en moyenne, comme en février 2020. Ce qui fait de février 2020 et février 2024, les seconds mois de février les plus chauds du département ex aequo.

Les précipitations sont, elles, proches des moyennes saisonnières avec un mois de décembre

18,1 °C

Février a été un mois particulièrement doux dans le Rhône avec des températures de 4 à 5 °C au-dessus des normales de saisons, dont un pic à 18,1 °C.

bre plus pluvieux que de coutume (6,6 mm de plus que la normale), un mois de janvier au contraire moins humide (6,4 mm de moins que la normale) et un mois de février un peu déficitaire avec 3 millimètres de moins que la moyenne.

Plus d'un tiers des précipitations le 10 février

Plus d'un tiers des précipitations ont eu lieu samedi 10 février. L'ensoleillement cet hiver était lui aussi proche des moyennes annuelles. Le début du mois de mars continue sur la tendance de février avec des températures se rapprochant des normales de saisons. Selon les prévisions de Météo News, le début de printemps devrait être légèrement plus chaud que la norme mais moins que ce que l'on a pu voir ces dernières années.

• **Benoît Narbonne**

Les cultures tiennent bon malgré la chaleur de février

RICHARD VI

Ce mois de février 2024 particulièrement chaud, et marqué par l'absence de gel dans le département du Rhône avait de quoi inquiéter l'arboriculture et la viticulture rhodaniennes. « Le plus gros risque, c'est que la végétation avance sans le gel pour la freiner », explique Christophe Gradatour, conseiller arboriculture à la Chambre d'agriculture du Rhône. Cet avancement précoce rend les arbres et leurs fruits plus vulnérables à d'éventuels épisodes de gel pouvant alors compromettre toute une récolte.

Vigilance pour les pêches et les abricots
L'arboriculture a cependant bénéficié d'un début de mois

de mars clément : « Le gel est de retour ces derniers jours ça aide à calmer la situation », rassure M. Gradatour. « Pour l'instant, les seules cultures en fleurs ce sont des abricots et des pêches, pour eux il faudra faire attention. » Les autres cultures (pommes, cerises, framboises, prunes) ne sont pas encore trop avancées grâce au gel de mars.

Des vignes tenaces

Les vignobles non plus n'ont pas été inquiétés. « Le non-gel n'a pas eu d'incidence », déclare Axel de Couet, conseiller viticulture et oenologie à la Chambre d'agriculture du Rhône. C'est surtout grâce à une période de gel en janvier d'une dizaine de jours qui a protégé les



Seuls les abricotiers et les pêchers sont déjà en fleurs. Photo d'illustration Richard Mouillaud

vignes d'un avancement trop fort. De plus, si ce mois de février a été très doux, les maximales n'ont pas été trop

hautes pour la vigne. « La température est rarement montée au-dessus de 10 °C, si ça avait été le cas on se serait

inquiété », explique M. de Couet. On n'a pas eu d'inquiétude sur les températures de fin février. »

Lyon

Bientôt un recours contre la nouvelle tarification du stationnement

Le conseil municipal doit se prononcer ce jeudi 21 mars sur la nouvelle tarification du stationnement. Maître Mélanie Hamon (Admys Avocats), spécialisée en droit public, a été saisie par des plaignants pour attaquer la délibération qui concerne les résidents.

« On favorise ceux qui possèdent une voiture électrique, les familles qui ont trois enfants et plus et ceux qui ont un coefficient familial inférieur à la tranche 3 soit 1150 €. Ce qui est très limité sur la Ville de Lyon. On nous fait croire que l'on pratique une tarification sociale, on met un joli vernis mais c'est l'inverse. C'est de la poudre aux yeux. Quand on décortique, tous les autres, c'est-à-dire la majorité des Lyonnais qui ne peut pas se payer un véhicule électrique et n'a pas trois enfants, va voir son tarif évoluer », souligne Maître Mélanie Hamon.

Entrée en vigueur début juin

À l'heure où le conseil municipal doit se prononcer ce



Selon Mélanie Hamon, avocate spécialisée en droit public, « la nouvelle tarification pour les résidents, c'est de la poudre aux yeux ». Photo Nadine Micholin

jeudi 21 mars sur le sujet, l'avocate spécialisée en droit public du Cabinet Admys Avocats étudie un projet de recours concernant la nouvelle tarification qui doit entrer en vigueur le 4 juin prochain, inhérente aux résidents. Elle a jusqu'au 21 mai pour le déposer. À ce

jour, deux requérants l'ont sollicitée. Elle est certaine « qu'avec davantage de plaignants, le dossier aura plus de poids ».

45 € par an à Paris

Il n'empêche, l'avocate précise qu'à Paris, le stationnement résidentiel n'a pas aug-

menté. En effet, l'abonnement résident annuel d'un véhicule léger (inférieur à 3,5 tonnes) dans la capitale coûte 45 € par an ou 90 € pour trois ans. Quant au tarif, il s'élève à 1,50 € par jour ou 9 € pour sept jours consécutifs.

● N. M.

Les nouveaux tarifs

► **Résidents** : 15 € (tarif réduit) pour les véhicules thermiques de moins de 1 000 kg, électriques de 2 100 kg et familles nombreuses (3 enfants à charge minimum).

30 € (tarif standard) pour les thermiques de 1 000 à 1 525 kg, hybrides rechargeables de 1 000 à 1 900 kg.

45 € (tarif majoré) pour les thermiques de plus de 1 525 kg, hybrides rechargeables de plus de 1 900 kg et électriques de plus de 2 100 kg.

► **Visiteurs** : selon le type de véhicules, l'heure s'élèvera à 1 € tarif réduit (18 € les 7 h), 2 € tarif standard (26 € les 7 h) et 3 € tarif majoré (39 € les 7 h).

► **Professionnels**

Pros santé : maintien des mêmes tarifs : 120 € ou 240 € par an selon le nombre de visites

Pros chantier : selon la taille de la flotte, le coût annuel par véhicule s'élève de 550 € à 700 €

Pros artisan commerçant : 50 €/mois véhicule électrique (2 €/jour, 12 €/semaine) ou 60 € thermique (3 €/15 €)

Les scooters et les motos toujours épargnés

● Pas de places réservées pour les résidents

Le CIL Centre Presqu'île remarque que malgré les mesures annoncées sur les tarifs résidents pour les familles dont le coefficient familial municipal est compris entre les tranches 1 et 3, « ce sont les foyers les moins aisés qui risquent d'être victimes du manque de place ». D'autre part, Bruno Lepine (CIL) réclame des chiffres : combien de résidents stationnent actuellement en voirie et combien de places la Ville a prévu de leur réserver que ce soit dans la Zone à trafic limité (ZTL) ou en dehors ?

Valentin Lungenstrass soutient que la nouvelle tarification prend en compte les familles nombreuses de trois enfants et plus, ainsi que les familles recomposées. « On a

choisi de se caler sur les tranches du quotient familial municipal ce qui correspond à 50 % des foyers fiscaux lyonnais. C'est ambitieux. Il n'y aura pas de réservations sur le linéaire pour les résidents. On compte 25 000 vignettes résidents, soit environ 10 % des véhicules des Lyonnais. Au sujet des recettes, on considère que cela va amener un équilibre entre ceux qui vont payer moins cher et ceux plus cher. On n'a pas d'estimatifs pour les visiteurs. »

● Les deux-roues motorisés épargnés

L'association Les Droits du Piéton accueille favorablement cette nouvelle tarification. Montserrat Ferrez Hernandez demande si cette dernière va prendre en comp-

te les scooters et les motos de plus en plus nombreux en ville. « On n'instaura pas de stationnement payant pour eux. Mais ce débat mérite d'être posé. Paris l'a mis en œuvre. Il y a un enjeu de mieux connaître les usages en matière de deux-roues motorisés avant de prendre des décisions », répond l'écologiste.

● Quid des aînés et personnes à mobilité réduite

Claudine Baud-Rebattu, de l'association des retraités CFDT, attire l'attention sur la difficile mobilité des personnes âgées et des PMR. Valentin Lungenstrass admet qu'il y a des dispositifs particuliers à trouver pour les aînés. « Les transports en commun ne sont pas toujours adaptés. Des

villes testent Optibus, d'autres, comme le 8^e arrondissement, les cyclo-poussettes. » Le phénomène de la population qui vieillit a été soulevé par Colette Olivero de Réagir l'enfant et la rue. « Lorsque l'on ne peut plus conduire, il est préférable de mettre des services à disposition. Il faut aussi prendre en compte les non voyants, ceux qui ont de l'arthrose. Vous n'allez pas jusqu'au bout ! »

● Des aires de livraisons encombrées

Les associations ont pointé les aires de livraison sans cesse encombrées. Sujet auquel souscrit le maire LR du 2^e Pierre Oliver : « Nous avons beaucoup de plaintes de commerçants qui n'arrivent pas à se faire livrer. La vraie difficulté c'est que bon

nombre de riverains ne peuvent plus décharger devant chez eux. Et je ne parle pas de la suppression de la 2^e vignette par famille, des vols à la roulotte sur les voitures sur l'espace public. Il n'y a pas de sanction derrière », déplore l'édile qui regrette d'être à la tête de « l'arrondissement où l'on a le plus supprimé de places et le moins végétalisé ».

Valentin Lungenstrass réplique que la Ville de Lyon poursuit ses efforts en matière de vidéo verbalisation pour contrôler les aires de livraison dont l'amende (35 €) est peu dissuasive. « On renforce des postes tous les ans. On travaille avec l'État pour devenir un site pilote d'un nouvel objet dans l'espace public qui sera une aire similaire à une aire de livraison et viendra clarifier la réglementation ».

Lyon 2^e

Recours contre la piétonnisation de la Presqu'île: ils saisissent le conseil d'État

Depuis le recours déposé le 26 mai 2023 au tribunal administratif de Lyon par 19 associations d'habitants et commerçants contre le projet de piétonnisation, rien ne bouge. Aussi le cabinet Admys Avocats vient de saisir le conseil d'État.

Les choses n'ayant pas évolué depuis le recours déposé le 26 mai 2023 au tribunal administratif contre le projet d'apaisement de la Presqu'île et la piétonnisation de plusieurs rues du centre-ville, Maître Mélanie Hamon (cabinet Admys Avocats), mandatée par 19 signataires habitants et commerçants de Lyon, a saisi le conseil d'État il y a une dizaine de jours.

Préserver l'intérêt général

Cette avocate spécialisée en droit public avait déjà relancé le tribunal administratif par courrier le 25 janvier 2024 pour demander une date d'audience. De son côté, le 22 février dernier, l'Association pour le Développement de la Presqu'île de Lyon (ADPL) qui

figure parmi les requérants et regroupe un millier d'habitants, commerçants, professions libérales et usagers de la Presqu'île lyonnaise, a sollicité l'intervention de la préfète Fabienne Buccio, « pour une réévaluation approfondie de ce projet, dans le but de préserver l'intérêt général et d'assurer un développement urbain harmonieux et inclusif ».

« Les études d'impact ne sont toujours pas livrées »

Elle n'a à ce jour, reçu aucune réponse. Au grand dam de son président, Maxime Le Moing. « La bonne méthodologie serait d'améliorer la qualité de vie sans bousculer la vie des gens. Les études d'impact ne sont toujours pas livrées. Si on n'y a pas accès, c'est qu'on ne veut pas que ça se sache. On est surpris de voir que la programmation des travaux se poursuit en dépit de l'illégalité manifeste de la décision », fulmine celui qui prévoit une rencontre avec Thomas Rudigoz, député (Renaissance) du



Le projet de piétonnisation de la Presqu'île prévoit la fermeture à la circulation des voitures dans la rue Grenette. Photo d'archives Richard Mouillaud

Rhône, d'ici la fin du mois pour partager avec lui ses inquiétudes.

« On a des associations qui demandent depuis le lancement du projet (en juin 2022, ndlr), des études d'impact de-

puis plus d'un an et demi », observe Maître Hamon. « Ce qui m'étonne et agace les associations, c'est que l'instruction n'avance pas alors que les travaux ont débuté. Le tribunal et la préfecture ne réagissent

pas et la Métropole ne produit pas les études. À Paris, le préfet de police est intervenu pour obtenir les études d'impact sur la zone à trafic limité ».

● N. M.

Lyon 3^e

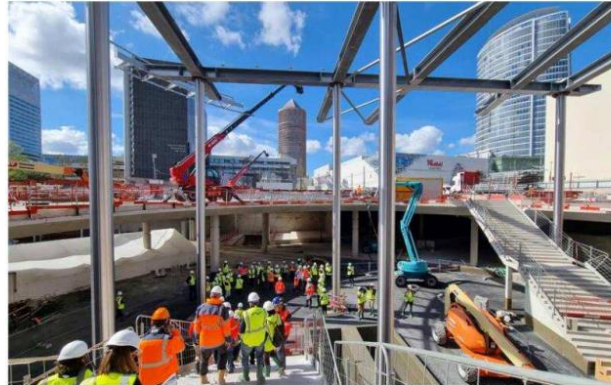
À la Part-Dieu, l'extraordinaire chantier de la place Béraudier sera terminé en 2025

Réalisé dans le cadre du projet de reconfiguration du pôle d'échange multimodal Part-Dieu, le réaménagement de la place Béraudier vise à transformer radicalement cet espace public situé devant la gare. Ouvrage monumental et plantations généreuses en sont les pièces maîtresses.

Les barrières de ce volumineux chantier vont bientôt tomber. Laissant aux usagers, à partir de novembre 2024, un aperçu de la place Béraudier métamorphosée. Après l'ouverture de la tour To-Lyon et de son hôtel, la réalisation du hall de la gare conçu comme une galerie toute en transparence qui sera livré en juin prochain, cet espace public est en voie d'achèvement. Mettant presque un point final au projet de reconfiguration du pôle d'échanges multimodal Part-Dieu engagé depuis sept ans. C'est ce qu'on pu constater ce mardi matin, élus et aménageurs lors d'une visite de ce chantier peu ordinaire.

Un espace public sur deux niveaux

Située aux abords d'une gare qui voit passer chaque jour 130 000 usagers, la place Béraudier n'est pas un espace pu-



Place Béraudier : ces escaliers permettent d'accéder à la place basse. Au premier plan, l'avent monumental et ses éléments en inox en cours d'installation. Photo Aline Duret

blic comme les autres. Appelée, comme le soulignait le maire de Lyon Grégory Doucet, à vivre la « même révolution paysagère engagée sur d'autres territoires », elle a vocation à être lieu d'accueil d'une somme de fonctions. Et elles sont à ce point nombreuses qu'il a fallu les installer ailleurs. Ainsi, c'est un espace public sur deux niveaux qui est en train de voir le jour. La

place haute aménagée en surface est conçue, comme l'indique le président de la Métropole de Lyon, Bruno Bernard, comme « un véritable îlot de fraîcheur » et donc sera très végétalisée. « La terre est déjà là », note le maire et les fosses de pleine terre bientôt terre d'accueil d'arbres (55) et de multiples plantations ont été réalisées. Et tout à côté, les premières pierres en granit, matériau choisi pour « son esthétique et sa durabilité », ont été scellées.

Un auvent monumental

Puis il faut descendre de quelques mètres, pour accéder à la place basse, « lieu de déambulation extraordinaire » destiné à abriter une somme de fonctions dont une vélo-station de 1 300 places (l'accès se fait par une rampe monumentale), une station de taxi, un accès au dépôt-minute et à la station de métro, des commerces et un

parking sur trois niveaux (1 000 places). On y accède via une ouverture située directement en sortie de gare, par des escaliers eux-mêmes protégés par un auvent monumental proposé par l'agence Sud Architectes.

Ouvrage « atypique », « iconique » en inox, de quelque 165 tonnes, installé à 15 mètres de haut, cet auvent offre bien des atouts pour « donner une identité au lieu ». Autre spécificité du site, que l'on doit, cette fois, aux paysagistes de l'agence Base, une « jardinière boisée » de 280 m qui « offrira un îlot de nature » aux voyageurs traversant cette place basse.

Le coût des travaux pour le réaménagement des espaces publics de la place, livrée complètement à l'été 2025, est estimé à 14 M€ auquel il faut ajouter celui de la place basse de quelque 17,6 M€ dont 2,3 M€ pour l'avent.

● Aline Duret



Les fosses de pleine terre seront bientôt terre d'accueil d'arbres et de multiples plantations. Photo Aline Duret



Le hall de la gare de la Part-Dieu, conçu comme une galerie toute en transparence, sera livré en juin prochain. Photo A. Du.



La place basse et sa rampe d'accès dédiée au vélo. Photo A. Du.

Lyon 7^e

Le bateau Evoli, nouvelle solution propre de transport de marchandises

Un bateau électrique innovant, appelé Evoli, va offrir de nouvelles solutions de logistique urbaine par voie d'eau avec des services inédits. Le projet est porté par l'entreprise de transports de marchandises Ecofluv, fondée par la famille Malcuit.

Le 19 mars dernier, en plein cœur du port Édouard-Herriot, avait lieu la cérémonie d'inauguration d'Evoli, un bateau un peu particulier.

Cette embarcation de 27 mètres de long, entièrement autonome en matière d'énergie, de fonctionnement et d'entretien, a été conçue par Dario Malcuit, expert fluvial, commandant et fondateur du prototype, dirigeant avec son épouse Turkun d'Ecofluv, une entreprise lyonnaise de transport fluvial de marchandises fondée en 2021. L'Evoli est ainsi le seul bateau autonome électrique dans toute la métropole de Lyon. Il bénéficie d'une adaptation spécifique aux infrastructures lyonnai-



Evoli est le seul bateau autonome électrique dans toute la métropole de Lyon.

Photo Cyril Lestage

ses et n'a besoin d'aucun équipement pour l'accostage grâce à des technologies bien particulières. Il devrait combler des besoins de transport très flexibles sur le Rhône et la Saône, privilégiant le circuit court et le tout électrique.

Opérationnel 365 jours par an

L'entreprise qui a donné naissance à l'Evoli s'est volontairement attardée sur les problématiques spécifiques à Lyon, d'où une taille particulière mais aussi des équipe-

ments très spécifiques pour être efficace, économique et rapide dans les déchargements et les livraisons. Ecofluv est une maison qui a rassemblé six générations de marins lyonnais, la famille Malcuit, autant dire que l'expertise et la technicité sont au

125

C'est, en tonnes, la capacité de chargement du bateau Evoli.

rendez-vous : un web service a été mis au point pour les clients, le bateau peut accueillir 125 tonnes de chargement, des systèmes de récupération des eaux usées sont là et 35 points d'accostages sont déjà prévus avant même le premier trajet.

L'Evoli sera opérationnel 365 jours par an et s'est déjà positionné avec de nombreux clients mais aussi d'autres gros bâtiments fluviaux en support, notamment dans la gestion des déchets. D'autres projets similaires pourraient voir le jour plus au sud, à Avignon ou Marseille, qui ont manifesté un intérêt sur ce savoir-faire.

● De notre correspondant
Cyril Lestage

« Bien vieillir » : la réforme du grand âge n'est plus une priorité

Les députés ont adopté, mardi, un texte jugé insuffisamment ambitieux par l'opposition

Plutôt « trente millions d'amis » à contenter que des milliards d'euros à déboursier. Elisabeth Borne, alors première ministre, avait promis en novembre 2023 une « loi de programmation » financière pour la prise en charge du grand âge d'ici à la fin 2024. Par ces temps de diète budgétaire imposée par Bercy, Gabriel Attal n'a pas les moyens d'honorer la promesse de sa prédécesseuse. Pareille réforme nécessiterait de dégager près de 10 milliards d'ici à 2030, avait calculé en 2019 l'ancien directeur de la sécurité sociale, Dominique Li-bault, auteur d'un rapport au gouvernement.

Mais comment assumer de renier une nouvelle fois ce serment ? Emmanuel Macron, en 2018, s'était engagé à porter une loi pour le grand âge. Le chef de l'Etat en avait fait encore la promesse en 2022. Ses ministres successifs avaient repris le dessein présidentiel, resté lettre morte jusqu'à ce qu'Elisabeth Borne, aiguillonnée par Aurore Bergé, alors ministre des solidarités, parvienne à convaincre les parlementaires d'y croire à nouveau.

Emmanuel Macron s'était engagé à porter une loi pour le grand âge dès 2018

Le gouvernement a cru pouvoir faire diversion en sortant un lapin de son chapeau. En l'occurrence, l'engagement que « les chiens, les chats, les poissons rouges, le petit canari », s'est félicitée le 1^{er} mars Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des personnes âgées et handicapées, seraient autorisés en Ehpad. Même s'ils le sont déjà, ils doivent l'être davantage, tel est le projet.

Mardi 19 mars, à la tribune de l'Assemblée nationale, M^{me} Khattabi s'est de nouveau réjouie « de la place que nous donnerons à ces animaux de compagnie » dans les maisons de retraite. « La présence d'un animal maintient le lien social, a-t-elle plaidé. Elle peut même contribuer à réduire la prise de médicaments et à retarder les effets du vieillissement. »

M^{me} Khattabi s'exprimait à l'occasion de l'examen de la proposition de loi « bien vieillir » portée par la majorité macroniste. En discussion au Parlement depuis dix-huit mois, le texte dispose dans sa version finale soumise à l'Assemblée nationale que les animaux de compagnie seront désormais autorisés dans les Ehpad sous certaines conditions, qui seront précisées par décret.

Les oppositions s'agacent

L'affaire n'allait pourtant pas de soi au départ. Ouvrir les Ehpad aux animaux de compagnie est une idée portée à l'origine par Philippe Juvin, député (Les Républicains, LR) des Hauts-de-Seine. Corapporteuse du texte, Laurence Cristol, députée (Renaissance) de l'Hérault, s'y était opposée en première lecture. L'amendement a toutefois alors été adopté par les députés.

Le Sénat émet à son tour des réserves considérant le surcroît de charge de travail pour les personnels des établissements. C'était sans compter l'énergie de M^{me} Khattabi, convaincue que le sujet pourrait faire mouche dans le pays. La ministre a multiplié

les interviews sur le sujet. Sénateurs et députés ont acté la réforme en commission mixte paritaire le 12 mars.

Mais la proposition de loi comporte un autre article, autrement stratégique. Voté à l'unanimité en avril 2023, à l'initiative d'un amendement du Parti socialiste, il prévoit que le gouvernement engage une loi de programmation financière pour le grand âge. En novembre 2023, Aurore Bergé, alors ministre des solidarités, s'est engagée à ce que cette promesse soit honorée fin 2024, ayant au préalable obtenu l'arbitrage favorable d'Elisabeth Borne.

Mardi, M^{me} Khattabi a vanté les multiples avancées que comporte par ailleurs la proposition de loi pour le quotidien des personnes âgées. Au premier rang, desquelles l'autorisation des animaux en maisons de retraite. Mais plus un mot sur la loi de programmation. Elle ne figure pas sur la feuille de route de M^{me} Khattabi. Rien non plus à l'agenda de Catherine Vautrin, la ministre du travail, de la santé et des solidarités. Au grand dam des deux ministres, mais aussi de la majorité. « Les animaux de compagnie, c'est bien gentil, tout le monde est pour, mais, en pratique c'est difficilement réalisable. Mais, surtout, les enjeux sont ailleurs », se désolait en marge des débats une députée Renaissance.

Dans les rangs de l'opposition, on s'agace et on se gausse. « Vous communiquez beaucoup sur les animaux, « mais ce n'est pas de chiens et de chats qu'on a besoin dans les Ehpad. C'est d'infirmières et d'aides-soignantes, bon sang ! », s'est emporté mardi dans l'hémicycle Jérôme Guedj, député socialiste de l'Essonne.

Mardi, un courrier signé de neuf présidents de groupes de l'Assemblée et du Sénat – de gauche, éco-

logistes, de droite – paraphé aussi par le patron des députés Libérés, indépendants, outre-mer et territoires (LIOT) est parvenu à Matignon. « Nous vous prions de bien vouloir prendre dans les plus brefs délais un engagement solennel, associé à un calendrier précis, concernant le dépôt et l'examen de ce projet de loi relatif au grand âge », demandent les signataires au premier ministre. Vou qu'ils savent pieux, mais qui traduit un même sentiment d'être « floués » par l'exécutif.

« Plus personne ne vous croit »

En novembre 2023, les députés de l'opposition s'étaient résolus à voter la proposition de loi après qu'Aurore Bergé avait pris l'engagement d'un projet de loi « grand âge ». « Vous avez trahi cet accord politique », a encore brocardé Jérôme Guedj, mardi, ciblant les bancs du gouvernement. « Il ne faut jamais vous croire, a lâché, amer, François Ruffin, député (La France insoumise) de la Somme. Vous avez renoncé. Vous trahissez sept années de promesse vos mots ne valent plus rien. Vos phrases sont du vent. Plus personne ne vous croit », a-t-il lancé à l'adresse de l'exécutif.

Mardi, le groupe socialiste a déposé une motion de rejet du texte pour condamner le changement

« Ce n'est pas de chiens et de chats qu'on a besoin (...), c'est d'infirmières (...), bon sang ! »

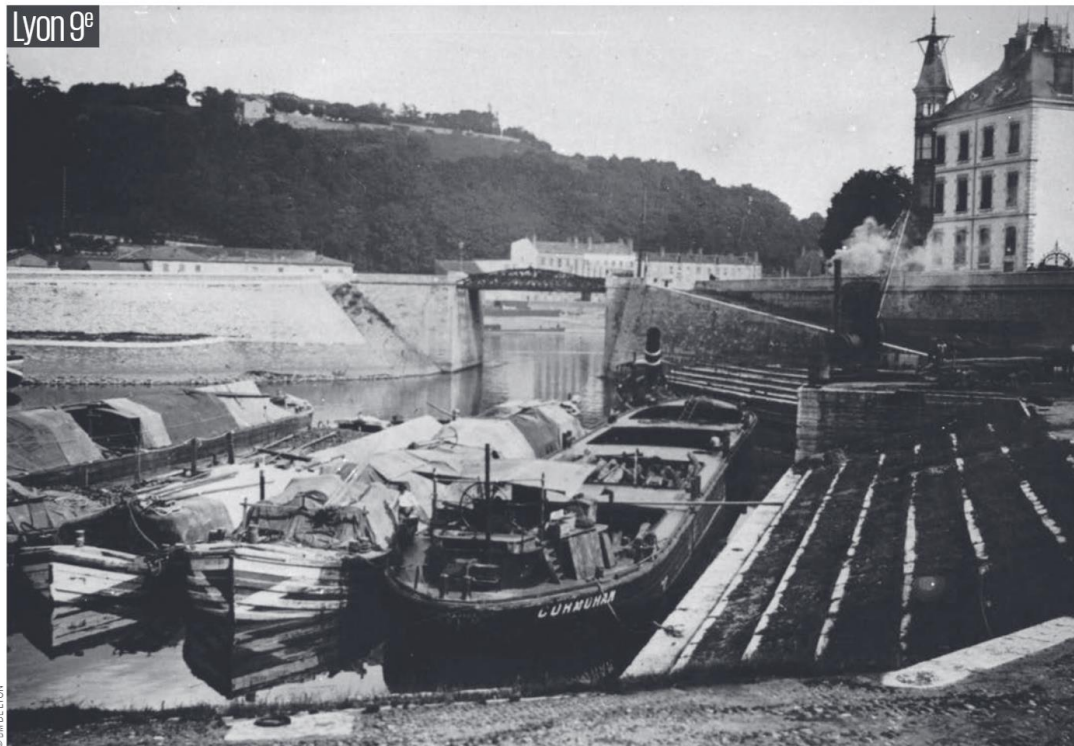
JÉRÔME GUEDJ
député socialiste
de l'Essonne

de pied de l'exécutif. Elle a été rejetée par 184 députés contre 104. La proposition de loi a finalement été adoptée, avec 177 voix pour, 51 contre et 45 abstentions. Les groupes de la majorité et le Rassemblement national ont voté pour. Se sont abstenus la plupart des députés LIOT, LR et les écologistes.

Les députés socialistes se sont en majorité abstenus. En leur sein, Jérôme Guedj a voté contre. « Il n'était pas prévu que cette [proposition de loi] soit pour solde de tout compte », expliquait-il pour justifier son vote. Corapporteuse de la proposition, Annie Vidal, députée (Renaissance) de Seine-Maritime, s'est félicitée de l'adoption du texte et des mesures concrètes qu'il contient (financement de la mobilité pour les aides à domicile, droit de visite en Ehpad, création d'un service public de l'autonomie dans chaque département...). Mais elle ne cachait pas son dépit de voir la promesse d'Emmanuel Macron d'une loi « grand âge » sans lendemain : « Avec cette [proposition de loi] on a voulu mettre le pied dans la porte pour que le sujet du grand âge ne soit pas enterré par le gouvernement. On a un peu l'impression d'avoir pris la porte dans la figure. »

Les bras ouverts face à l'Hémicycle, M^{me} Khattabi s'est engagée « à travailler avec les parlementaires sur trois priorités, la gouvernance [des Ehpad], le développement des habitats intermédiaires et, le nef de la guerre, le financement, pour faire face à la transition démographique qui vient. Sur ces trois sujets je m'engage à ce que nous à en tirions les conséquences législatives », a-t-elle lancé, consciente de devoir rester malgré elle évasive. ■

BÉATRICE JÉRÔME

50 **L'Instant T** PATRIMOINE

Il était une fois...

La gare d'eau de Vaise

Enfoui sous les infrastructures du stade Joseph-Boucaud sommeille un lieu que la modernité a effacé : la gare d'eau de Vaise. Témoin silencieux de l'âge d'or de la navigation fluviale à Lyon.

L'histoire de la gare d'eau commence en 1828, quand Lyon se trouvait au cœur de la révolution industrielle et que Vaise était surnommée le quartier de l'Industrie. Comme dans le domaine des chemins de fer, la capitale des Gaules est l'une des pionnières de la navigation à vapeur. Déjà en 1783, le pyroscaphe, premier bateau à vapeur et à roue (invention du Lyonnais Claude de Jouffroy d'Abbans) avait remonté la Saône. C'est donc à Vaise qu'accostaient les bateaux chargés de matières premières et de ressources minières, avant de descendre vers le Sud, en direction d'Arles ou de Marseille. Et pour rendre leur déchargement plus facile, l'architecte lyonnais Bernard Joseph est nommé pour dessiner et faire construire cette infrastructure de 25 hectares.

Après plus d'un siècle d'utilisation, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, les voies navigables furent moins utilisées... et les activités de la gare d'eau furent lourdement impactées. La création de nouveaux axes routiers et l'amélioration du réseau ferroviaire (la gare de Vaise a commencé son activité en 1854) ont progressivement relégué le transport fluvial au second plan. Le maire de Lyon de l'époque, Louis Pradel (surnommé Zizi Béton), a enfoncé le dernier clou en joignant les autoroutes A6 et A7. Le lieu, autrefois si animé, a peu à peu perdu de son importance, jusqu'à ce qu'il soit finalement enseveli sous le béton en 1967. Et un stade de 19 300 m² sera construit deux ans plus tard, en 1969, sous la mandature de Louis Pradel. Il sera baptisé stade Joseph-Boucaud, en hommage au dirigeant des chocolats Voisin, fondateur du Racing Club de Lyon, et Vaisois d'origine.

Aujourd'hui, il ne reste plus de cette installation qu'un nom de rue, et des photos et tableaux peints par des artistes lyonnais. Parmi eux, Jean Couty (1907-1991), qui a de nombreuses fois représenté l'impétueuse rivière et immortalisé, en 1943, la gare d'eau de Vaise avec ses bateaux et ses grues... **NAËL CHOUANA**

Le jour où...

Une œuvre a été enterrée dans le jardin du palais Saint-Pierre

Au musée des Beaux-Arts, les œuvres ne se trouvent pas uniquement dans les salles, il y en a une dans le jardin, sous terre.

En 1989, l'artiste italien Claudio Parmiggiani a une idée «folle» : réaliser une œuvre qui sera cachée, se désagrègera et disparaîtra. Et c'est ainsi que naît *Terra*, une œuvre sphérique en argile, de 80 centimètre de diamètre, sur laquelle l'artiste a laissé ses traces de main. Cette sphère est censée représenter «*le moment traversant l'éternité*» et est donc, dès sa création, destinée à être détruite par le temps. Elle doit être enfouie dans la terre après son exposition, se dissoudre et ne jamais réapparaître. Une idée proposée dès sa conception au musée d'Art contemporain de Lyon (MAC), alors Saint-Pierre

Art contemporain, pour y créer une «collection de moments». Le MAC acquiert l'œuvre qui sera exposée du 30 mars au 18 avril 1989 dans l'aile d'art contemporain du musée des Beaux-Arts (appelé à l'époque palais Saint-Pierre). Elle est posée sur un socle blanc, au centre d'un large espace vide de 400 m² faiblement éclairé. Et, dès le 25 septembre de la même année, elle est enterrée dans le jardin attenant. Seule une plaque discrète signale sa présence : «*L'œuvre créée par Claudio Parmiggiani en 1989 et intitulée Terra a été faite pour être vue brièvement puis rendue invisible. Le musée d'Art contemporain a exposé*



51

© JEAN-BAPTISTE ROLLIION

l'œuvre du 30 mars au 18 avril 1989 puis l'a définitivement placée dans le jardin du palais des Beaux-Arts (cloître, parterre sud).» Cependant, aujourd'hui, plus aucune trace de ladite plaque... Le musée des Beaux-Arts, quant à lui, affirme que *Terra* est toujours sous terre et qu'elle n'a pas bougé.

Enfouissement de *Terra* de Claudio Parmiggiani dans le parterre sud-est du cloître du palais Saint-Pierre, le 25 septembre 1989.

ANTONIN ROLLIION

Qui est-ce ?

Élise Rivet

Née le 19 janvier 1890 à Draria en Algérie, Élise Rivet est une religieuse catholique qui fut résistante durant la Seconde Guerre mondiale. Fille d'un officier de la marine française, elle s'installe à Lyon en 1909, en compagnie de sa sœur. En 1912, la jeune femme rejoint les sœurs de Notre-Dame de la Compassion, à Fourvière. Elle prononce ses vœux perpétuels le 30 mai 1915 et est nommée mère supérieure en 1933. Elle devient alors mère Marie Élisabeth de l'Eucharistie. À la suite de la chute de la III^e République française face à l'Allemagne nazie, mère Élisabeth commence à cacher des réfugiés qui tentent d'échapper à la Gestapo et participe au sauvetage d'enfants juifs. Recrutée comme agent de renseignements sous le pseudo de «Bettie», elle entre dans les rangs de la Résistance en fournissant de faux papiers et en utilisant son couvent pour cacher des armes et des munitions. Le 25 mars 1944, après avoir été dénoncée, elle est arrêtée par la Gestapo et emprisonnée à la prison de Montluc. Après de nombreux interrogatoires, elle est emmenée au fort de Romainville, puis déportée, le 1^{er} juillet 1944 à Ravensbrück, camp réservé aux femmes. À quelques semaines de la fin de la guerre, la religieuse prend volontairement la place d'une mère de famille désignée pour le four crématoire. Élise Rivet décède le 30 mars 1945, jour du vendredi saint, à l'âge de 55 ans. Honorée en 1939 par les Palmes académiques, elle reçoit à titre posthume la Croix de guerre avec étoile. En 1996, elle est nommée Juste parmi les nations. **EMMA RESSEGAIRE**



© MICHEL BÉGIN

Parlons lyonnais. Brandigoler

PAR JEAN-BAPTISTE MARTIN

En emploi intransitif, le verbe brandigoler signifie «branler, bouger» (en parlant d'une chose, par exemple une table, une manche, une dent...), «marcher d'un pas hésitant, vaciller» (en parlant d'une personne : «Il a trop bu, il brandigole.»). Il est employé en Lyonnais, ainsi que dans l'ouest de Rhône-Alpes où ont aussi été relevées les formes suivantes, phonétiquement proches : brandicoler, branlicoter, brandicoter, branligoter. En emploi pronominal, ce verbe signifie «se balancer». Il avait attiré l'attention de l'Angevin G.-J. Du Pineau lors du séjour qu'il effectua à Lyon au milieu du XVIII^e siècle puisque, dans ses relevés, on peut lire : «se brandicoller, se balancer, se brandiller». Bien attestées dans le substrat dialectal, ces formes viennent du germanique *brand «tison, épée» qui est aussi à l'origine des verbes français brandir et branler.

52 **L'Instant T** PATRIMOINELyon 8^e**Il était une fois...**

La Manufacture des tabacs

Ancienne usine de tabacs située dans le 8^e arrondissement de Lyon, la Manufacture des tabacs fut réhabilitée en campus universitaire au début des années 1990.

En 1810 et 1811, Napoléon I^{er} rétablit, par deux décrets, le monopole d'État sur la production du tabac. Ainsi, dans plusieurs villes de France, des manufactures des tabacs voient le jour. À Lyon, la première fabrique est installée dans le quartier de Perrache, sur l'emplacement actuel du lycée Récamier (Lyon 2^e). Mais le lieu va se révéler de taille insuffisante. Par conséquent, en 1899, l'administration des manufactures de l'État décide de construire une nouvelle usine, plus grande. Elle acquiert alors en 1905 un ancien site de défense militaire nommé La Lunette des hirondelles. Les travaux débutent en 1912 mais sont interrompus par la Première Guerre mondiale. Ils ne reprennent qu'en 1920. Joseph Clugnet, décédé en 1911, avait accompli auparavant la conception de l'édifice. Son projet est original de par la séparation du bâtiment en deux parties, l'une regroupant les ateliers de fabrication et l'autre réunissant une crèche, des bureaux et la conciergerie.

D'usine à université. Si la production débute en 1927, ce n'est qu'en 1932 que la manufacture est totalement terminée. À son apogée, ce sont 30 millions de cigarettes qui sont confectionnées chaque jour et expédiées grâce à une voie ferrée sous-jacente. En 1979, un incendie oblige la reconstruction d'une portion des bâtiments, et en 1987, la production cesse.

La Ville de Lyon décide de racheter l'usine abandonnée au profit de l'université Jean-Moulin de Lyon 3, dans le cadre du projet « l'université dans la ville ». Les travaux de reconversion commencent en 1992 et vont durer 13 ans. L'architecte Albert Constantin propose de conserver la bâtisse d'origine, mais remplacera les structures annexes pour construire des amphithéâtres, un auditorium et de salles de cours. La première rentrée universitaire a lieu en 1993. Aujourd'hui labellisé Patrimoine du XX^e siècle, la Manufacture des tabacs (qui a gardé le nom en mémoire de son passé industriel) accueille une très grande partie des 28 000 étudiants inscrits à l'université de Lyon 3 qui dispose aussi de son autre campus situé sur le quai Claude-Bernard (Lyon 7^e).

ROSE UNTEREINER

Le jour où...

Laurent Mourguet a inventé Guignol

Le gène le plus célèbre de la capitale des Gaules est né de l'imagination de Laurent Mourguet, un dentiste reconverti en marionnettiste pour le plus grand plaisir des Lyonnais.

Laurent Mourguet naît à Lyon le 3 mars 1769 dans une famille de canuts. Il exerce tout d'abord comme tisserand, puis en tant que marchand forain. Mais à 24 ans, le jeune Lyonnais devient arracheur de dents. Sur la place publique, les cris des patients effraient les passants qui s'éloignent. Afin de remédier à cela, il décide de divertir ses clients à l'aide de marionnettes, comme celles de Polichinelle et Arlequin, deux personnages de la commedia dell'arte. Ses spectacles attirant de plus en plus de monde, Laurent Mourguet arrête son métier de dentiste en 1804 pour pratiquer l'art de la marionnette. Il rencontre alors Thomas Ladré, un comédien amuseur, dit « le père Thomas ». Ce dernier l'inspire pour créer sa première

marionnette, Gnafron, un cordonnier au nez rouge rappelant l'attirance du père Thomas pour la boisson. Il est représenté portant un galurin de travers, un foulard en guise de cravate et un tablier de cuir. Aux alentours de 1808, le marionnettiste crée Guignol à sa propre effigie. Ce nouveau personnage embrasse les codes du canut avec un catogan tressé empêchant les cheveux de se prendre dans le métier à tisser. Guignol clame l'injustice sociale à travers son accent et son impertinence. Ses propos sont tempérés par les paroles pleines de justesse de Gnafron. Les aventures de Guignol et Gnafron ont traversé les âges, et on peut encore les voir, notamment au musée Théâtre Guignol (Brindas), à La Maison de Guignol



© BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON

et au musée des Arts de la marionnette (Lyon 5^e), ainsi qu'au V véritable théâtre de Guignol au parc de la Tête-d'Or.

ROSE UNTEREINER

Qui est-ce ?

Anne-Marie et Marie-Louise Soucelier

Née en 1909 à Lyon, Marie-Louise Soucelier embrasse la carrière professorale au lycée Edgar-Quinet (aujourd'hui lycée Édouard-Herriot, Lyon 6^e). Sa sœur cadette, Anne-Marie, la rejoint en tant que professeure agrégée d'anglais. Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, Anne-Marie s'engage dans la résistance, intégrant le mouvement Combat. Son nom de code : Bruyère. En 1942, alors que le maréchal Pétain se rend à Gerland dans le cadre d'une visite d'État, Anne-Marie Soucelier, alors déléguée rectorale, refuse d'emmener ses élèves au rassemblement prévu pour le chef du régime de Vichy. La sentence est immédiate : elle est révoquée de son poste. Entre 1942 et 1943, les sœurs Soucelier enchaînent les missions de renseignement, participent à l'évasion de prisonniers. Le 8 août 1943, alors en pleine mission de courrier, les sœurs sont arrêtées à Perrache pour « falsification de passeports ». Elles sont faites prisonnières à la prison de Montluc, avant d'être transférées dans la prison de Fresnes, le 29 septembre 1943, puis déportées au camp de Ravensbrück. Les sœurs Soucelier survivront et s'engageront après la guerre dans de nombreuses associations d'anciens déportés et résistants. En mars 1992, une rue du 5^e arrondissement leur est dédiée, et à cette occasion la benjamine des Soucelier, Marguerite, y était présente. **LEÏLA BACQUÉ**



© FONDUS PICARD - CHRILOU

Parlons lyonnais. Pique-plante

PAR JEAN-BAPTISTE MARTIN

L'adjectif pique-plante signifie « debout, immobile » (ex. « Je l'ai attendu pique-plante au coin de la rue pendant une heure »). Il a été relevé à Lyon (il est très employé dans les cercles de Guignol) ainsi que dans le Forez et le Nord-Dauphiné voisins. Pique-plante est composé de deux adjectifs verbaux (formes réduites de participes passés indiquant l'état et non l'action). Pique est l'adjectif verbal de piquer (venant du latin populaire *pikkare « entamer avec une pointe ») qui peut signifier « être debout », plante est l'adjectif verbal de planter (venant du latin plantare « enfoncer ») qui peut aussi signifier « être debout ». Pique-plante est donc une formation pléonastique où le sens « en position debout » est exprimé par chacun des mots, ce qui lui confère une signification plus forte que si chacun des mots était employé isolément.